

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Communes gardoises reconnues en état
de catastrophe naturelle**

Nîmes, le 08 février 2023

#CATNAT

L'arrêté du 16 janvier 2023 publié au journal officiel du 8 février 2023 reconnaît l'état de catastrophe naturelle suite aux inondations et coulées de boue du 9 novembre 2022 au 9 novembre 2022 pour les communes suivantes :

- Chusclan

Les personnes sinistrées disposent d'un délai maximum de 30 jours à compter de la date de parution de cet arrêté au Journal Officiel pour faire leur déclaration auprès de leur(s) compagnie(s) d'assurances.

Cabinet de la préfète
Service départemental de
la communication interministérielle

Tél: 04 66 36 40 52 – 04 66 36 40 19
Port: 06 30 19 04 81 – 06 70 65 85 47
Mél: pref-communication@gard.gouv.fr

